

## Santexpo 2025

### « La réindustrialisation,

### levier essentiel d'une souveraineté durable »

*Les vulnérabilités de nos chaînes d'approvisionnement en médicaments ont souligné l'urgence de (ré)industrialiser le territoire. Lors d'une table ronde organisée le 21 mai par le Village des entreprises du médicament au salon Santexpo, animée par Pascal Le Guyader, directeur général adjoint du Leem, quatre intervenants ont examiné les leviers dont nous disposons pour relocaliser des productions stratégiques, soutenir l'innovation industrielle et garantir un accès sécurisé aux traitements, tout en protégeant l'environnement. Visions croisées pour bâtir une souveraineté sanitaire durable au service des patients et de la résilience du système.*

134 000 collaborateurs, 256 sites de production sur le territoire... la dimension stratégique de l'industrie pharmaceutique pour notre pays est incontestable. Pourtant, de la première place en Europe de producteur de médicaments, nous avons chuté en quelques années à la 5<sup>e</sup> place, talonné de près par l'Italie et l'Espagne. « *Nous peinons en particulier à attirer les médicaments à forte valeur ajoutée et les biomédicaments* », constate Pascal Le Guyader, directeur général adjoint du Leem. Pourquoi un tel déclassement ?

### Des réticences à investir en France

« *L'attractivité de la France est mise à mal à tous les niveaux (fiscalité, prix...)* », constate Antoine Bernasconi, directeur général de Serb, un laboratoire international d'origine française. « *Nous ne fabriquons pas nos médicaments biologiques en France car il est trop difficile de convaincre les actionnaires d'investir sur le territoire. Malheureusement, les entreprises ne sont pas récompensées lorsqu'elles font le choix de la France* ».

Les chiffres sont implacables : quand l'industrie pharmaceutique est confrontée à six impôts sectoriels en France, c'est quatre en Italie et un en Allemagne. Lorsqu'une entreprise lance un médicament en France, 26 % de son chiffre d'affaires part dans les impôts, versus 20 % en Allemagne et 14 % en Italie. « *Pour nous, le montant total de la clause de sauvegarde en France a été multiplié par 7 en quelques années pour un chiffre d'affaires équivalent* », alarme Antoine Bernasconi.

### De la souveraineté à la compétitivité

Pourtant, le pays est bien conscient de l'urgence de recouvrir une certaine souveraineté sanitaire. « *Sur des critères de besoins en santé et de vulnérabilité industrielles, nous avons établi une liste de médicaments stratégiques* », explique Michel Rao, sous-directeur industries de santé à la DGE. Une liste qui a déjà permis de soutenir 14 projets pour relocaliser 42 médicaments. Côté les biothérapies, 800 millions d'euros ont été investis dans le cadre de la stratégie d'accélération, permettant la production de 45 biomédicaments sur le sol français. « *Nous espérons arriver à 60 biomédicaments à l'horizon 2030* », ajoute-t-il.

Un objectif louable tant ces thérapies vont prendre de plus en plus d'importance, mais difficile à atteindre sans agir à tous les niveaux. Laurent Lafferrère, directeur général de France Biolead, le reconnaît : « *Pour structurer la filière de bioproduction en France, nous sommes confrontés à plusieurs obstacles : la sur-réglementation par rapport au cadre européen, le transfert technologique, la visibilité et, bien sûr, le financement* ».

Pour Vincent Charlet, Directeur général de la Fabrique de l'industrie, le sujet n'est pas tant celui de la souveraineté que celui de la compétitivité. Mais comment faire pour reconquérir de la compétitivité ?

## **Valoriser le choix de la production locale**

« *Il y a deux leviers que nous pouvons explorer : d'une part, le coût du travail et, d'autre part, celui de l'investissement dans la recherche et le développement* ». Et s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. « *En Allemagne ou en Italie, les discussions sont beaucoup moins compliquées en France* », décrit Antoine Bernasconi. Sur ce qu'il faudrait faire en France, sa demande est directe : que l'on soit capable de valoriser le choix de la production française, que ce soit par le prix, les taxes ou encore un autre levier. S'il reconnaît l'avancée permise par l'article 28 de l'accord-cadre Leem-CEPS, il voudrait aller plus loin, notamment via une vision pluriannuelle du budget de la santé, appelée de leurs vœux par de nombreux acteurs. « *Pour retrouver l'attractivité, il faut du courage politique et arrêter de considérer le médicament comme une des seules variables d'ajustement en France* ».

La réalité est beaucoup plus compliquée. « *Il faut qu'on conjugue les impératifs de souveraineté sanitaire, de souveraineté industrielle et de maîtrise des comptes publics, la solution est difficile à trouver.* », explique Michel Rao. Cette année, le PLFSS a déjà évolué avec l'article 75 qui demande au CEPS de tenir compte du critère d'approvisionnement dans la négociation de prix ». A un niveau plus large, la *critical medicines alliance* a publié une série de recommandations à l'attention de la commission européenne, dont une concerne particulièrement la valorisation de l'achat « Made in Europe ».

Quoi qu'il en soit, le constat est là : les acteurs partagent une vision collective et engagée en faveur d'une souveraineté industrielle. Une dynamique positive et indispensable car, comme le souligne Laurent Lafferrère, « *le sens de la souveraineté industrielle, c'est in fine la souveraineté sanitaire pour les patients français et européens* ».